

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
de la commission permanente des pétitions  
chargée d'étudier la pétition "pour la sauvegarde du Lapin Bleu".**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des pétitions s'est réunie le 28 avril 2010 à 19h00 à la salle de conférence I de l'Hôtel de ville. Etaient présents Mesdames et Messieurs, Yvan Gindroz, Bexhet Halimi, Jean-Louis Klaus, Corinne Lachat, Madeleine Lechmann, Jean-David Chapuis, Johan Gilliéron, Jean-Louis Vial et Stéphane Balet désigné rapporteur.

La commission a entendu une délégation représentant le comité pétitionnaire. Cette délégation était composée de Mesdames Sonia Golay, Marylène Cand, Laura Tor Hug et de M. Maximilien Bernhard. Les arguments présentés reprenaient, pour l'essentiel, ceux présents sur le texte accompagnant la pétition. La proximité et la flexibilité du Lapin Bleu ont été relevées. Le système mis en place par l'entraide familiale permet une prise en charge d'enfants sans une inscription préalable. Cette petite structure facilite l'intégration d'enfants de provenances très diverses. Le comité pétitionnaire a fourni des chiffres montrant une augmentation significative de la fréquentation ces dernières années passant de 2144 jours-enfants en 2006 à 3819 jours-enfants en 2009. Ces chiffres proviennent des différents rapports d'activités du lapin bleu et n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière de la part de la commission.

La discussion s'est ensuite concentrée sur les mesures prises par le comité pétitionnaire. La récolte de signatures, plus de 3600 en un peu plus de 2 semaines, a interpellé les commissaires. Visiblement, il s'agit d'un sujet sensible qui rallie de nombreux soutiens.

La question d'une prise de contact avec l'entraide familiale en vue de trouver une solution a été abordée. A priori, le comité pétitionnaire n'a pas souhaité favoriser cette approche, il s'est concentré sur l'élaboration d'une pétition visant à demander un soutien de la municipalité pour le lapin bleu.

## **Conclusions**

Convaincu que le sujet est d'importance, la commission vous propose, à l'unanimité, de renvoyer cette pétition à la municipalité. Elle émet les vœux que le délai de traitement soit rapide et qu'une solution permettant d'utiliser les ressources existantes de l'entraide familiale soit trouvée.

Yverdon-les-Bains, le 16 mai 2010

Stéphane Balet  
président de la commission des pétitions

